



Syndicat mixte du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze (Siren : 253403604)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Clermont-l'Hérault
Arrondissement	Lodève
Département	Hérault
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/09/2005
Date d'effet	30/09/2005

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Marie PASSIEUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	18 avenue Raymond Lacombe
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34800 CLERMONT L'HERAULT
Téléphone	04 67 44 68 86
Fax	
Courriel	info@lesalagou.fr
Site internet	www.lesalagou.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	19 763
Densité moyenne	106,83

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CC du Clermontais (243400355)	CC
34	CC Grand Orb communauté de communes en Languedoc (200042646)	CC
34	CC Lodévois et Larzac (200017341)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DE L'HERAULT (223400011)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Autres</p> <p>- Autres</p> <p>Mise en ?uvre de l'Opération Grand Site. Organe de coordination et garant de la qualité de la politique suivie. A ce titre, le syndicat est la structure porteuse de l'OGS et du label « Grand Site de France ». Missions d'animation, de coordination et d'évaluation des actions prévues au programme OGS : - coordonner les actions menées par les différents maîtres d'ouvrages sur le périmètre d'action, - veiller à la cohérence et contrôler l'homogénéité des actions mises en ?uvre, - assister les porteurs de projets et les maîtres d'ouvrage pour le montage des projets, - informer et sensibiliser d'une manière cohérente et homogène sur les actions du programme, - analyser et évaluer les projets, - rendre compte au comité de pilotage de la bonne exécution du programme et proposer des ajustements si nécessaire - faire des propositions d'évolution du programme en fonction du contexte - réaliser des prestations de service rémunérées pour des collectivités comprises ou non dans le périmètre d'action du Syndicat. Les conditions d'exécution et de rémunération du coût du service seront précisées par convention.</p> <p>Par substitution</p>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)